



Pourquoi l'AG2PDK a-t-elle été créée le 20 novembre 2014 ?

Réunion CSS du 1er avril 2026

# L'enjeu des activités économiques :

## La circulaire « Plates-formes » et l'ordonnance PPRT

- **Circulaire du 25 juin 2013** → Régime spécifique pour 17 plates-formes industrielles,
- Difficultés de mise en œuvre des PPRT sur les plates-formes industrielles,
- Risque de gel du développement économique : « *Les extensions ou nouvelles implantations seront autorisées ...* »,
- Coût exorbitant de renforcement du bâti : « *Les installations existantes feront l'objet de travaux simples et efficaces ...* »,
- **Ordonnance PPRT du 22 octobre 2015** apporte une sécurité juridique : « *Mise en œuvre des obligations en matière de sécurité des personnes dans le cadre des réglementations applicables (notamment Code du travail) [...]. Ces mesures peuvent consister en des mesures de protection, de réduction de la vulnérabilité ou d'organisation de l'activité* ».

# Approbation du Règlement de PPRT :

## Arrêté préfectoral du 28 décembre 2015

### Art. I.1.5 : Plate-forme économique et entreprises adhérentes à la plate-forme

- Une plate-forme économique, sur laquelle des entreprises à forte culture du risque technologique se développent en synergie, est constituée sur la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Cette plate-forme permet le maintien et le développement d'activités industrielles sur la zone en mettant en avant la culture commune du risque comme premier principe de protection des personnes.
- L'Association pour la Gouvernance de la Plate-forme industrialo Portuaire de Dunkerque répond à la constitution de cette plate-forme.
- Les dispositions spécifiques mentionnées dans le présent règlement s'appliquent à toute entreprise relevant des catégories précitées et adhérents au collège des membres actifs de la plate-forme.

# Objet de l'AG2PDK :

## Développer une culture partagée du risque

- Constituer le support juridique de la gouvernance collective,
- Échanger des informations sur les risques technologiques et la protection des personnes,
- Faire participer les entreprises aux exercices POI des entreprises SEVESO de la plate-forme,
- Organiser le partage des retours d'expérience,
- S'intégrer dans les instances de consultation et de concertation dans le domaine de l'environnement industriel (la CSS, le SPPPI...).

# Développer une culture partagée du risque

2020

- Faire l'inventaire des bonnes pratiques sur les POI et POI articulés.

2021

- Réaliser des interviews sur la base de deux questionnaires validés par le conseil d'administration dont les conclusions sont :
  - Les entreprises souhaitent renforcer et optimiser le dialogue entre elles et réaliser plus d'exercices POI articulé.

2022

- Construire un plan d'action afin de mettre en place une action de travail sur la principale mesure organisationnelle : le POI articulé.

2023

- Etablir avec un groupe de travail le cadre d'une action collective en 4 temps :
  1. Mettre au bon niveau d'information l'ensemble des interlocuteurs sur la notion de POI ;
  2. Identifier les bonnes pratiques des entreprises ;
  3. Proposer un document interface POI articulé ;
  4. Option : Accompagnement individuel à la mise en place.

2024

- Mener une action de sensibilisation aux POI, et identifier les bonnes pratiques en matière de POI articulés au sein des entreprises.



**AG2PDK**

QUAI DES ENTREPRISES

# PLAN D'ACTION 2025 - 2026

# ATELIER découverte des fiches Pratiques POI

## Le 2 décembre 2025

Accompagnée du consultant CNPP, l'AG2PDK a organisé en **novembre 2024**, une **journée de travail sur les POI articulés**. Les retours d'expériences des entreprises ont permis la création d'un livrable sous forme de « **fiches Réflexe POI articulé** ».

Le 2 décembre 2025, ces fiches ont été présentées à l'ensemble des adhérents.

Lors de cet atelier, les participants ont pu **tester** ces fiches à partir de scénarios fictifs et collectivement établir les bases d'une **notice d'utilisation commune**.



# Création d'un extranet AG2PDK

- Création d'un **extranet** sur le site de l'association :
  - ✓ Site interne réservée uniquement aux membres de l'association ;
  - ✓ Mise à disposition de la **documentation statutaire**, des **études** réalisées par l'association et des **éléments de travail** nécessaires au développement de la culture partagée du risque technologique au sein de la plateforme.

# Calendrier d'action 2026

- Déploiement progressif des fiches POI articulé au sein des entreprises ;
- Rédaction d'une notice d'utilisation accompagnant ces fiches POI articulés ;
- Initiation de la phase de test des fiches POI articulés par les entreprises (appropriation et mise en situation lors d'exercices POI articulés).

# Matrice des risques

- Outil permettant la **visualisation des impacts entre les entreprises** présentent dans la zone du PPRT multisite de la plateforme industrialo-portuaire de Dunkerque.

## Objectifs :

- Faciliter la compréhension des interactions entre les entreprises ;
- Identifier les liens entre les structures et si besoin les renforcer (sensibilisation des , protocoles d'alerte, POI articulé).

Merci de votre attention  
**QUESTIONS ?**

